

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Un vote biaisé

Sur quoi voterons-nous?

On dit «le milliard»: «le milliard de cohésion», «le milliard de solidarité», «le prix des bilatérales»; ou alors «le milliard du chantage», «le milliard qui n'est que le premier pas», «le milliard ajouté à une dette fédérale qui en compte déjà cent trente».

En réalité, nous ne voterons pas le 26 novembre pour savoir si la Suisse payera ou non ce milliard. Le 12 mai 2004, M^{me} Calmy-Rey a signé un «mémoire d'entente» (*memorandum of understanding*) par lequel la Suisse s'engageait auprès de l'Union européenne à dépenser ce milliard pour soutenir les Etats de l'Est venant d'adhérer à l'UE. Le Conseil fédéral a engagé la Suisse. Qu'il l'ait mise devant le fait accompli est irritant, mais ne change rien à la réalité de l'engagement.

D'ailleurs, la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, contre laquelle les Démocrates suisses, puis l'UDC et l'Association pour une Suisse indépendante et neutre ont lancé et fait aboutir le référendum, ne mentionne pas ce milliard. Elle prévoit simplement les modalités de l'aide financière que la Suisse entend apporter aux Etats concernés. Elle ne donne aucun chiffre et ne prévoit aucun plafond.

Les adversaires et les partisans semblent néanmoins être tombés d'accord pour faire croire à l'électeur que c'est sur le milliard qu'il votera. Les premiers parce qu'une menace sur le porte-monnaie du citoyen est de bon rapport dans une votation, les seconds pour dramatiser l'enjeu, mettre dans la balance le poids du sentiment moral et la crainte des rétorsions européennes, peut-être aussi pour faire l'impatte sur l'épisode du mémorandum.

L'aide suisse

De 1990 à 2006, la Suisse a versé trois milliards et quatre cent cinquante millions de francs d'aide au Fond de cohésion de l'Union européenne, soit en moyenne deux cents millions par an. C'est ce que le Conseil fédéral appelle la «coopération traditionnelle».

Ces montants sont allés principalement aux Etats de l'Europe de l'Est, mais aussi à certains Etats de l'Asie du Sud-Est. De 1990 à 1994, ce fut au titre de l'aide au développement. Dès 1995, un arrêté fédéral fournit une base légale à ces versements. Cet arrêté est limité dans le temps et la loi sur laquelle nous voterons devrait le remplacer.

Le Conseil fédéral entend bien continuer cette «coopération traditionnelle» en parallèle à la mise en œuvre du milliard, mais pour un montant annuel réduit à cent quarante millions, comme nous le verrons plus bas.

La loi

Le premier alinéa du premier article de la loi fédérale sur la coopération avec

les Etats d'Europe de l'Est dit l'essentiel: «La Confédération prend des mesures propres à soutenir les Etats d'Europe de l'Est dans leurs efforts pour construire et consolider la démocratie, réaliser la transition vers l'économie de marché et mettre en place leurs structures sociales.»

Aux termes du mémorandum, le milliard devait être réparti entre dix Etats, soit la Tchéquie, les trois pays baltes, Chypre, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque. La loi étend le cercle des bénéficiaires. L'aide suisse irait aux «pays autrefois communistes de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI)», laquelle regroupe douze des quinze anciennes républiques de l'URSS. Là encore, nous ne comprenons pas pourquoi les partisans du projet, de même qu'ils ne parlent que du milliard, s'obstinent à ne mentionner que les dix Etats prévus par le mémorandum.

Les partisans affirment que le milliard ne coûtera rien au contribuable. On peut en discuter. Le calcul est le suivant: le milliard, débité en dix tranches annuelles de cent millions, sera couvert pour trois cinquième par soixante millions prélevés annuellement sur les deux cents millions de la «coopération traditionnelle» (pour laquelle il ne restera donc que cent quarante millions). Les deux cinquième restants, soit quarante millions, seront financés par la taxation de l'épargne des contribuables de l'Union européenne, qui découle de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne. C'est ainsi que le milliard «ne nous coûte rien».

L'Union européenne demandera probablement à la Suisse une aide supplémentaire après l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. On parle d'un montant global de trois cent cinquante millions sur dix ans, soumis à l'accord du parlement fédéral, mais pas au référendum facultatif.

Notre aide annuelle aux pays de l'Est se montera donc, si l'on en croit le Conseil fédéral, à deux cent septante-cinq millions: les cent quarante millions de la «coopération traditionnelle», plus les soixante millions soustraits à la «coopération traditionnelle» pour alimenter le milliard, plus les quarante millions couvrant le reste du milliard et payés par la taxation de l'épargne suisse des contribuables européens, plus les trente-cinq millions roumano-bulgares. Nous disons bien deux cent septante-cinq et non deux cent trente-cinq. Nous avons en effet quelque peine à considérer que les quarante millions ne nous coûtent rien: c'est tout de même de l'argent qui entre dans la caisse fédérale et en sort.

La coopération sera principalement technique et financière. La loi prévoit aussi des «mesures favorisant la participation au commerce mondial», des «mesures de nature à encourager l'engagement de ressources du secteur privé» ainsi que tout autre forme de coopération

permettant d'atteindre les buts du législateur. Les prestations prendront la forme de contributions non remboursables, de prêts, de participations et de garanties.

Le milliard ne sera pas versé à l'Union européenne. La Suisse s'en est conservé la maîtrise, confortant ainsi son statut de *Sonderfall*. Il sera engagé au coup par coup par l'Assemblée fédérale en fonction de projets décidés par le Conseil fédéral. Les montants, sous forme de crédits-cadres, seront alloués par la voie d'arrêtés simples non soumis au référendum facultatif.

Éléments d'appréciation

Les Etats de l'Est ont été saccagés économiquement, écologiquement et moralement par septante ans de «socialisme réel». Il est assez compréhensible que les Etats de l'Ouest, qui n'ont pu les défendre à l'époque contre le pouvoir communiste, les aident à se sortir de l'ornière.

Nous croyons moins à l'effet de notre aide sur les flux migratoires ou – c'est le même raisonnement vu de gauche – sur la sous-enchère salariale. La relation de causalité est trop indirecte et trop incertaine pour que l'argument soit recevable.

La loi, qui prétend non sans fatuité imposer nos conceptions politiques et nos préjugés idéologiques à ces Etats, nourrit de grandes illusions quand elle affirme que l'introduction de l'économie de marché (art. 2 de la loi) les aidera à construire des institutions stables. L'exemple de la Russie nous rappelle qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. En fait, la loi du marché déstabilise les institutions quand elle n'est pas cadrée par le dialogue social entre représentants ouvriers et patronaux, par le respect des mœurs économiques en usage dans le pays, voire, selon les conditions de production, par un certain protectionnisme.

Le milliard a-t-il été concédé par le Conseil fédéral sous la pression de l'Union européenne et pour obtenir son accord sur les bilatérales? Cela ne nous étonnerait pas: nous avons toujours eu avec l'UE des relations de force plutôt que d'amitié. Mais nous posons la question: est-il vraiment scandaleux qu'un accord inclue, même indirectement, la participation financière d'une des parties? Parler de «chantage» est excessif.

La Suisse a-t-elle cédé trop facilement à l'Union européenne dans cette affaire? Dans *Le Temps* du 30 octobre, M. D.-S. Miéville le conteste: «L'UE d'une part voulait un accord en bonne et due forme, comme elle en avait conclu un avec la Norvège, membre de l'EEE, et surtout elle entendait obtenir une contribution suisse non seulement pour les dix nouveaux Etats membres mais également pour le Portugal, l'Espagne et la Grèce. Cette prétention, absolument irrecevable pour la Suisse, a empoisonné pendant des mois les relations entre Bruxelles et Berne. Si l'UE s'interrogeait ouverte-

ment sur la «bonne foi» de la Suisse, Micheline Calmy-Rey déplorait, à Berne, «l'arrogance de Bruxelles». Finalement, l'UE a cédé sur presque toute la ligne. Elle voulait une solution rapide, elle a dû attendre. Elle voulait un accord, elle a dû se contenter d'un «*memorandum of understanding*». Elle voulait que la Suisse verse son écot dans un pot commun, elle a dû y renoncer. Elle voulait que l'Espagne, le Portugal et la Grèce aient leur part, il n'en a plus été question.»

La limitation de la validité de la loi à dix ans, la nécessité pour le Conseil fédéral d'être relativement réaliste dans ses projets s'il veut prolonger son aide au-delà de dix ans, l'attribution des crédits-cadres au coup par coup sont autant de limites qui ne permettent pas de parler d'un «blanc-seing» ou d'un «chèque en blanc» accordé à l'administration fédérale.

Seuls les Démocrates suisses qui ont déclenché l'action référendaire sont opposés au milliard comme tel. L'UDC et l'ASIN refusent la loi parce qu'elle ne prévoit pas de plafonnement aux dépenses et qu'elle est imprécise dans ses modalités et quant à la nature des projets soutenus. Mais l'idée de l'aide étatique et le milliard comme tel ne semblent pas leur poser de problème insoluble. Si le non l'emporte, il reviendra à notre diplomatie de faire admettre ce point essentiel, dissimulé par une campagne biaisée.

On a envie de voter non pour remettre à l'ordre le Conseil fédéral, pour lui apprendre à être plus précis dans ses engagements financiers, moins désinvolte avec le parlement et plus respectueux du peuple. Mais ces motifs sont-ils suffisants pour justifier le refus? Nous ne le pensons pas.

OLIVIER DELACRÉTAZ

SOMMAIRE

La défaite médiatique d'Israël 2

Malgré une victoire militaire obtenue par des moyens proportionnés, Israël a perdu la guerre médiatique contre le Hezbollah.

Les principes d'abord! 3

Les Vaudois et leur gouvernement qui ont accepté la nouvelle péréquation financière fédérale se retrouvent dans le rôle de l'arroseur arroseur.

Ignorance «socio-construite» 4

Une école produisant des barbares utilisant des modes de communication dignes du néolithique.

La défaite médiatique d'Israël

On peut se demander pourquoi, après l'arrêt des hostilités au Liban il y a quelques mois, un Hezbollah militairement affaibli se vantait d'avoir remporté la «victoire» sur Israël. Nous allons voir que l'affirmation n'est pas fautive, compte tenu des effets de la guerre sur l'opinion publique occidentale. Si nous abordons ce sujet peut-être périmé au regard des critères médiatiques, c'est parce que le groupe trotskyste SolidaritéS-CAS (Collectif pour une Alliance Socialiste) a organisé le 10 octobre dernier un café politique sur le thème de «La situation au Liban et au Proche-Orient après l'agression de l'armée israélienne».

La rencontre avait déjà eu lieu lorsque nous vîmes une affiche portant ce titre sur les murs de l'université de Lausanne. N'ayant pu assister à la discussion, nous ne préjurerons pas des paroles tenues ce soir-là. Il suffit de décrire l'affiche: elle annonce la présence de deux invités, M. Nicolas Qualander, «membre de la Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien et de la LCR»¹ et M. Mohamad Hojeij, «représentant des étudiants libanais à l'EPFL». Le titre est surmonté en gros du sigle du Hezbollah (vous savez: *Hizb-Allah*, le premier I de Allah dessinant un bras levé avec le poing fermé sur une kalachnikov, traduisez «Parti de Dieu» avec une mitrailleuse ornant le mot Dieu). A côté du sigle se trouve la représentation stylisée d'un objet explosant violemment. Grenade? bombe? Difficile à dire. En tout cas le militantisme violent apparaît là dans toute sa hideur.

Ce rapprochement entre nouveaux islamistes et anciens rouges a déjà été signalée par certains commentateurs en Suisse et en Europe. On a vu Tariq Ramadan et des altermondialistes côte à côte sur les plateaux de télévision, défendant les mêmes points de vue. Il s'agit d'un échange de bons procédés. Les altermondialistes offrent une certaine légitimité et un public européen aux islamistes. Ceux-ci ouvrent à l'extrême-gauche, privée de combat depuis la fin de l'URSS, un nouveau champ d'action contre l'«impérialisme américain».

On s'étonne, ou plutôt on ne s'étonne pas. Ce sont les gauchistes qui ont le plus abusé de l'Holocauste. Le rappel des crimes nazis leur a permis de pratiquer un véritable terrorisme intellectuel contre la droite, toujours sommée de prouver qu'elle n'était pas fasciste. Mais après avoir écorné des générations de patriotes avec le refrain «tous coupables» (de l'Holocauste), ces mêmes gauchistes n'hésitent pas aujourd'hui à faire bon marché des Juifs pour s'acoquiner avec les premiers tueurs d'Israéliens venus.

Cependant la banalisation de slogans hostiles à Israël reflète aussi une tendance plus générale dans le public suisse (et occidental) à blâmer cet Etat pour tous les conflits du Proche-Orient. L'affiche que nous avons décrite parle d'«agression israélienne» au Liban. Evoquant ce même conflit, notre ministre des affaires étrangères M^{me} Calmy-Rey a qualifié la riposte d'Israël de «disproportionnée».

La présentation du conflit dans les médias appuyait ses propos. Mais nous voulons déterminer si ces accusations étaient réellement justifiées.

Un cas de légitime défense?

Rappelons que le Hezbollah déclencha les hostilités. Un commando islamiste traversa la frontière et attaqua une patrouille israélienne, tuant trois soldats, blessant un soldat gravement, et capturant deux autres. Au même moment le Hezbollah lançait une salve de missiles et

d'obus sur des cibles militaires et civiles dans le nord d'Israël. Des troupes immédiatement lancées à la poursuite des ravisseurs subirent encore des pertes (5 morts)². La chaîne de TV qatarie *Al-Djazira* a confirmé³ que les premiers missiles furent lancés avant la riposte israélienne. Cette attaque contre les civils donc eut lieu sans provocation. Dans la mesure où l'offensive d'Israël visait à arrêter une pluie de roquettes sur ses habitants, à délivrer ses deux soldats et à punir une attaque contre sa souveraineté, on ne peut parler d'«agression». Il s'agit d'un cas de légitime défense.

La morale individuelle doit être distinguée de la morale politique, qui engage le bien commun; néanmoins il nous semble intéressant de rappeler la définition que saint Thomas d'Aquin donne de la légitime défense (*Somme théologique*, II-IIae, q. 64, 7, Conclusion):

Rien n'empêche qu'un même acte ait deux effets, dont l'un seulement est voulu, tandis que l'autre ne l'est pas. Or les actes moraux reçoivent leur spécification de l'objet que l'on a en vue, mais non de ce qui reste en dehors de l'intention, et demeure, comme nous l'avons dit, accidentel à l'acte. Ainsi l'action de se défendre peut entraîner un double effet: l'un est la conservation de sa propre vie, l'autre la mort de l'agresseur. Une telle action sera donc licite si l'on ne vise qu'à protéger sa vie, puisqu'il est naturel à un être de se maintenir dans l'existence autant qu'il le peut. On peut dire que, moralement, l'agressé ne tue pas son agresseur. La seule fin vers laquelle tend l'acte défensif de l'agressé est de conserver sa vie.

Saint Thomas ajoute immédiatement un corollaire à cette affirmation: *Cependant un acte accompli dans une bonne intention peut devenir mauvais quand il n'est pas proportionné à sa fin. Si donc, pour se défendre, on exerce une violence plus grande qu'il ne faut, ce sera illicite. Mais si l'on repousse la violence de façon mesurée, la défense sera licite. Les droits civil et canonique statuent, en effet: «Il est permis de repousser la violence par la violence, mais avec la mesure qui suffit pour une protection légitime.»*

Proportionnalité

De fait, les médias suisses et internationaux accusaient l'Etat hébreu d'avoir réagi avec excès parce que le nombre de victimes civiles causées par les raids israéliens (un millier environ) dépassait largement celui des civils tués côté israélien. Présentés tout seuls, ces chiffres paraissent dénoncer une disproportion dans la riposte.

Voilà bien un sophisme. Comme si la proportionnalité résidait dans l'égalité des pertes subies! Selon une telle logique, toute personne contrainte de tuer son agresseur pour défendre sa vie aurait commis un acte disproportionné, dans la mesure où elle ne serait pas morte! Evidemment la proportion dont parle saint Thomas est celle qui doit exister entre le danger et le moyen employé pour contrer ce danger. L'agressé doit choisir le moyen le moins coûteux – en vies humaines dans ce cas.

L'armée israélienne a effectué des milliers de raids aériens et lâché des tonnes de bombes sur les positions du Hezbollah, y compris sur ses quartiers généraux à Beyrouth. Il fallait notamment éliminer environ 15000 roquettes disséminées dans tout le pays⁴ et souvent cachées au milieu de zones d'habitation.

Supposons maintenant que toutes les victimes libanaises aient été des civils (ce qui paraît très improbable car les combattants du Hezbollah se mélangeaient aux

civils et ne pouvaient donc être distingués d'eux). Par rapport au nombre d'attaques et de cibles, le nombre de mille victimes paraît faible. Ceci semble indiquer que l'armée israélienne voulait éviter au maximum les pertes civiles (outre qu'elle lançait des tracts avertissant de ses attaques et exhortant la population libanaise à fuir)⁵.

Comparons cela à l'intention manifeste et non provoquée de la part du Hezbollah de tuer des civils en les arrosant de missiles. Que ces armes n'aient pas eu l'efficacité voulue ne change rien au contraste énorme entre l'intention de tuer les Juifs indistinctement chez le Hezbollah et la volonté de préserver les civils chez les Israéliens. D'ailleurs, si les missiles islamistes furent si peu efficaces, c'est aussi parce les bombardements israéliens les détruisaient peu à peu, ou à tout le moins rendaient leur lancement difficile. Des bombardements moins intenses de la part d'Israël, causant moins de victimes au Liban, auraient entraîné plus de victimes dans la population israélienne.

On voit à quel point le Hezbollah obligeait l'Etat hébreu à l'attaquer – et à tuer des civils au passage. Reprenons l'analogie avec la légitime défense. Le criminel qui fait feu sur autrui en s'abritant derrière une grand-mère met la vie de celle-ci en danger. Si, contraint de défendre sa vie, l'agressé riposte et tue la grand-mère sans le vouloir, seul le criminel est moralement responsable de cette mort. Certes il faut tout faire pour éviter de tuer la grand-mère (et même le criminel), mais une fois ces précautions prises l'agressé ne peut être tenu pour coupable des victimes que l'agresseur seul a mises en danger. Autrement il faudrait consentir à se laisser abattre.

Ce qui vaut pour la morale individuelle vaut a fortiori pour la morale politique dans le cas qui nous occupe: car le responsable politique ne met pas que son existence en jeu, mais aussi celle de la communauté dont il a la charge. Contrairement au particulier qui ne peut légitimement avoir l'intention de tuer quelqu'un pour se défendre lui-même, le responsable politique ou le soldat peuvent vouloir tuer des ennemis pour défendre la patrie, dit saint Thomas: *Mais parce qu'il n'est permis de tuer un homme qu'en vertu de l'autorité publique et pour le bien commun, nous l'avons montré, il est illicite de vouloir tuer un homme pour se défendre, à moins d'être investi soi-même de l'autorité publique. On pourra alors avoir directement l'intention de tuer pour assurer sa propre défense, mais en rapportant cette action au bien public; c'est évident pour le soldat qui combat contre les ennemis de la patrie et les agents de la justice qui luttent contre les bandits. (Ibid.)* En l'occurrence, les responsables israéliens se devaient d'abattre le Hezbollah pour défendre la patrie menacée.

Accusations absurdes des médias occidentaux

Pressés d'aller jusqu'au bout de leur raisonnement, les accusateurs d'Israël butent de tous côtés contre un mur d'absurdité. Ils hurlent «Agression!», mais ils n'arrivent pas à montrer en quoi le fait de se faire attaquer, en subissant pertes, enlèvements et tirs de missiles, revient à agresser autrui. Ils déclarent «Disproportion!», mais si on leur demande quelle est la juste proportion, ils se montrent incapables de répondre, ou alors ils sont contraints de réclamer plus de victimes israéliennes. Ils crient «Trop de civils tués!», mais ils ne peuvent nier que ces ci-

vils meurent à côté d'armes pointées en direction d'autres civils.

L'ennui est que ces accusateurs, et notamment nos médias⁶, ne sont jamais contraints de justifier la logique de leur discours. Ils exhibent les images émouvantes de destruction et de mort sans en accuser les responsables ultimes. Leurs photos d'enfants tués mentent par omission parce qu'on n'y trouve aucun examen de la causalité dans le conflit. Pas une première page de journal n'a dénoncé, images à l'appui, l'utilisation de civils comme boucliers humains par les combattants islamistes. Dans ces conditions, M^{me} Calmy-Rey a beau jeu de parler de «riposte disproportionnée».

Une fois ces sophismes écartés, on voit que le Hezbollah est une organisation doublement terroriste. Non seulement le «Parti de Dieu» fait tout pour tuer des civils dans le camp adverse, mais il s'abrite pour cela derrière les civils de son propre camp, provoquant délibérément leur mort. Puis il exploite encore la mort de ces civils qu'il a lui-même causée pour ternir, avec l'aide des médias, l'image d'Israël dans le monde. Malgré sa réaction plutôt proportionnée, celui-ci passe pour un agresseur cruel et tout-puissant.

C'est pourquoi on peut dire que le Hezbollah, dominé sur le terrain, a obtenu la victoire. Mais ce sont les médias qui lui ont offert ce triomphe. Défiant la raison, qui voudrait que l'organisation islamiste portât la responsabilité des morts civiles, ils l'ont fait endosser à Israël. Il faut en déduire que les médias ne favorisent pas Israël, contrairement à un préjugé répandu.

Ajoutons que les gauchistes qui combattent Israël par anti-américanisme sont peut-être victimes d'une illusion. Ce sont les Etats-Unis qui ont secouru le Hezbollah et obtenu un cessez-le-feu juste avant que l'armée israélienne ne déclenche une offensive terrestre majeure qui aurait sonné le glas de l'organisation islamiste. Voilà qui nous rappelle d'anciennes actions semblables venant des soi-disant «amis» d'Israël. Souvenez-vous qu'en 1982 l'OLP de Yasser Arafat se trouvait acculée à Beyrouth par l'armée israélienne. Alors que celle-ci s'apprêtait à porter l'estocade finale, les Etats-Unis et la France organisèrent un sauvetage d'urgence, ramenant les terroristes sous escorte à Tunis. La suite est connue.

Alors, Messieurs les trotskystes, demandez-vous bien qui vous servez au moment de préparer votre *café politique* à l'arôme d'islamisme.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Il ne s'agit pas d'une campagne visant à protéger la Ligue communiste révolutionnaire (LCR): c'est M. Qualander qui est membre à la fois de la campagne en question et de la LCR.

² Amos Harel, «Hezbollah kills 8 soldiers, kidnaps two in offensive on northern border», *Haaretz*, 13/07/2006.

³ Traduction agence Guysen, 12 juillet 2006 à 9h00. Cf. *Aldjazeera.com*, «Hezbollah captures Israeli soldiers», 7/12/2006, 6h 50mn 00s PM GMT.

⁴ J.-Ph. Rémy, «L'arsenal du Hezbollah lui permet d'étendre sa 'guerre des roquettes'», *Le Monde*, 20.07.06

⁵ On se souvient du nombre relativement faible de morts par attaque. Israël effectuait de très nombreux bombardements ciblés, et non des largages massifs qui auraient certainement fait plus de victimes en quelques heures qu'il n'y en eut dans tout le conflit. Cela conforte notre sentiment que la riposte israélienne était proportionnée.

⁶ Citons l'apologie du Hezbollah diffusée par le TSR dans son émission *Temps présent* du jeudi 26 octobre 2006.

Les principes d'abord!

Le 28 novembre 2004, le peuple vaudois approuvait, tout comme la majorité des Suisses, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Dans un long éditorial intitulé *Dilemme fédéraliste*, après avoir soupesé les avantages et tares des vingt-sept modifications constitutionnelles requises par cette réforme, *La Nation* (N°1745 du 12 novembre 2004) en recommandait l'acceptation, s'appuyant sur le fait que le projet englobait la restitution de huit compétences aux Etats cantonaux.

Il serait prétentieux d'affirmer que ces arguments poussèrent 64 % des votants vaudois à dire oui à la RPT. Le sentiment d'aller vers une simplification, mais surtout l'espoir d'engranger quelques millions annuels supplémentaires grâce à la nouvelle mécanique de

péréquation, pesèrent certainement plus lourd dans la balance: en 2004, le Canton sortait de l'un de ses plus mauvais exercices financiers.

Deux ans plus tard, les comptes vaudois sont sortis du rouge. La dette a fortement diminué grâce aux bénéfices de la BNS et aux premiers remboursements des fonds de recapitalisation de la BCV. L'actualisation des éléments financiers dans le modèle de péréquation change ainsi singulièrement la donne, comme l'explique le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 13 octobre dernier:

[...] Alors que le peuple vaudois, lors des votations du 28 novembre 2004, s'est prononcé sur un projet de nouvelle péréquation financière prévoyant que notre Canton serait bénéficiaire d'un allègement de charges d'environ 36 millions par année, la version actualisée du bilan global RPT fait désormais appa-

raître que le Canton de Vaud ne bénéficiera que d'un montant estimatif de 1,5 million seulement. Vu l'évolution positive de sa situation économique, il n'est pas à exclure qu'il devienne en fin de compte un canton contributeur, à hauteur de plusieurs dizaines de millions par an, ce qui constituerait un clair revers par rapport à la situation sur la base de laquelle le peuple vaudois a approuvé la RPT [...].

Que les Vaudois aient accepté la RPT pour des raisons principalement pécuniaires est fâcheux. Ce qui l'est plus, c'est que le Conseil d'Etat ait à l'époque soutenu officiellement le projet avec les mêmes arguments. Le «clair revers» est donc d'abord celui essuyé par le Gouvernement vaudois!

La morale de l'histoire est qu'on ne fait pas de bonne politique si elle est dictée par le porte-monnaie. Si le Conseil

d'Etat s'était à l'époque contenté d'insister sur les bénéfices institutionnels de la RPT pour recommander l'approbation de cette dernière, il n'aurait aujourd'hui pas à s'interroger sur les états d'âme des Vaudois, qui se retrouvent dans le rôle des arroseurs arrosés.

Nous ne sautons pas de joie à l'idée que le Canton devienne un contributeur dans la péréquation intercantonale. Nous acceptons cette perspective car nous considérons que c'est le prix à payer pour un peu d'autonomie cantonale retrouvée. Qui paie commande, dit-on: en devenant contributeur, le Canton peut donc prétendre tenir un langage plus souverain dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux que celui d'un Etat vivant au croquet des autres...

CÉDRIC COSSY

Aspects de la vie vaudoise

Concert à Romainmôtier

(fm) 2006 n'est pas que l'année Mozart ou Chostakovitch, elle est aussi celle de Michaël Haydn, frère cadet de Joseph, mort en 1806. Œuvre «solennelle, d'ample respiration et de somptueuses proportions» (Jean-Blaise Rochat, *La Nation* N° 1736 du 09.07.2004), son *Requiem* en ut mineur, écrit en 1771, n'a pas été sans influencer celui de Mozart. Il est au programme du concert donné par l'orchestre Musica Poetica, des solistes et la Chapelle Vocale de Romainmôtier, sous la direction de Michel Jordan, dans l'église éponyme ce dimanche 12 novembre à 16 heures. En complément de programme (si on ose écrire ainsi), les *Vêpres Solennelles d'un Confesseur* de... Mozart!

Trois peintres vaudois en exposition

(fm) Pour commémorer les 50 ans de sa disparition, le Musée de Payerne consacre à Aimée Rapin, née en 1868 dans la cité de la Reine Berthe, une vaste exposition (avec pas moins de 150 tableaux). Celle qui peignait avec ses pieds faute de bras (elle est née manchote) a développé son talent essentiellement dans les portraits à l'huile ou au pastel. On peut juger cette peinture conventionnelle, mais il s'en dégage un charme particulier auquel fut sensible Paul Budry dans un texte savoureux écrit 1943 et repris dans le tome II des œuvres de l'écrivain vaudois parues aux Cahiers de la Renaissance Vaudoise.

[Aimée Rapin au Musée de l'abbatiale, jusqu'au 17 décembre]

Mieux connu, François Bocion peint une œuvre certainement plus

substantielle. Le Musée Jenisch de Vevey nous propose une exposition intitulée *François Bocion, Au seuil de l'impressionnisme*, qui met en parallèle ses œuvres avec celles de peintres qui ont nourri son art (Camille Corot, Barthélemy Menn, Charles Gleyre), éclairé sa démarche (Eugène Boudin, Claude Monet) ou perpétué sa leçon (Eugène Grasset, Félix Vallotton), sans oublier Gustave Courbet, exilé à La Tour-de-Peilz en 1873 et avec qui Bocion s'est lié d'amitié.

[Exposition à voir jusqu'au 11 février 2007; mardi à dimanche de 11 heures à 17h30. Plus d'informations sur le site www.museejenisch.ch]

Enfin, puisqu'il fut un des maîtres de Bocion, nous ne saurions passer sous silence la rétrospective que le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne consacre à Charles Gleyre pour le bicentenaire de sa naissance. Plus de 200 œuvres (parmi lesquelles des peintures monumentales) sont présentées, retraçant le parcours du peintre vaudois qui accueillit dans son atelier parisien des centaines d'élèves.

[Exposition à voir jusqu'au 7 janvier 2007; mardi-mercredi de 11 heures à 18 heures, jeudi de 11 heures à 20 heures, vendredi à dimanche de 11 heures à 17 heures Plus d'informations sur le site www.beaux-arts.ch]

Gastronomie: une idée originale

(fm) Non contente d'être cotée au Gault-Millau (voir notre précédente rubrique dans le n° 1795), l'Auberge de l'Onde à Saint-Saphorin propose chaque premier jeudi du mois une soirée dégustation originale: un vigneron vaudois est appelé ce soir-là à bâtir un repas complet autour de ses vins. Jérôme Aké, le sommelier du restaurant, est «parti du principe qu'un vigneron qui sait faire un grand vin pense aussi aux mets qu'il peut accompagner» (24 heures du 27.10.2006). A noter toutefois qu'une entorse est faite à la formule le jeudi 7 décembre prochain, puisque les vignerons seront... valaisans! Ensuite, ces repas d'un genre particulier ne reprendront qu'en février 2007, cette fois avec un vigneron aux consonances bien vaudoises, Louis-Philippe Bovard...

Les communes sous vidéosurveillance

La Commune de Lutry a installé depuis le début de l'année scolaire des caméras dans le préau du collège du Grand-Pont.

Les raisons du tapage entourant cette installation, contrairement à celle de caméras dans d'autres collèges du Canton ou même au Collège des Pâles à Lutry, restent mystérieuses à ceux qui ne lisent pas *Le Matin* pendant les mois creux de l'été.

Ainsi, depuis que les médias romands et un avocat genevois en quête de publicité en ont fait le feuilleton de la rentrée, la municipalité de Lutry, et en particulier son courageux syndic, M. Willy Blondel, doivent faire face à une pluie de critiques. Des enseignants? Des élèves? De leurs parents? Non, aucun des utilisateurs du collège ne semble être importuné, mais, en revanche, M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, après avoir convoqué le syndic pour une mise au point, a publié un communiqué de presse.

On y apprend que le chef du Département de la formation et de la jeunesse regrette vivement le refus de Lutry de désactiver son système de surveillance [...] malgré ses propositions pragmatiques. Avant de rappeler que le DFJ ne possède aucun moyen d'action direct pour contraindre les communes à désactiver ces caméras.

Malgré la formule fleurant bon le manifeste révolutionnaire, les moyens qui manquent à M^{me} Lyon sont simplement d'ordre juridique. Le Conseil d'Etat n'a aucune compétence, aucun droit de dicter aux communes leur politique en cette matière.

Ces dernières sont propriétaires des bâtiments scolaires, elles en ont la responsabilité. La Conseillère d'Etat se doit de respecter l'autonomie communale. L'Etat n'a pas à faire des propositions pragmatiques dans ce domaine, à moins éventuellement d'y être appelé comme arbitre dans un différend entre deux communautés locales.

Savoir s'il est justifié de poser des caméras dans la cour d'une école n'est pas une question de principe. Ce qui est réellement préoccupant, ce sont les déprédations causées à des bâtiments publics, et non la réponse que les autorités pensent devoir y apporter. Quant à l'efficacité du disposi-

tif, elle se vérifiera ou non dans les prochains mois. Ce sera alors à la municipalité d'évaluer le bien-fondé de ses décisions pragmatiques (seuls deux collèges de Lutry sur six bâtiments scolaires sont dotés d'un système de vidéosurveillance).

Dans le communiqué du DFJ, on apprend encore que celui-ci a souhaité disposer d'une vision exhaustive des éventuels dispositifs de vidéosurveillance installés par les communes. Verra-t-on fleurir sur une base légale inexistante un observatoire des caméras en milieu scolaire?

Mais rassurez-vous bonnes gens et bons syndics, le DFJ entend privilégier une relation d'ouverture et de dialogue, la liste des communes concernées ne sera pas communiquée dans un premier temps. La carotte du dialogue et le bâton médiatique...

Les municipalités vaudoises ont la charge des communautés locales qui forment le Canton, elles ont la responsabilité de l'administration des biens et services qui profitent aux habitants de leur territoire. Certaines parcelles de l'autorité publique leur sont déléguées. L'Etat cantonal doit accepter, dans ces domaines, les choix, même critiquables, des communes tant qu'elles restent dans le cadre que la législation cantonale leur impose.

OLIVIER KLUNGE

Votations du 26 novembre:

Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est **OUI**

Loi fédérale sur les allocations familiales **NON**

Condoléances

Notre ami Jean-Michel Henny et son épouse Elisabeth ont été éprouvés par le décès, survenu au début octobre, de M^{me} Madeleine Schoerchli, mère de M^{me} Henny. Nous leur adressons nos plus vifs messages de sympathie.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Ignorance « socio-construite »

Devant l'énorme gâchis qu'ont occasionné les multiples réformes scolaires depuis les années soixante, la plupart des commentateurs critiques de cette évolution parlent d'échec, de dérive. Et si c'était autre chose? Si, au contraire, tout ce processus pédagogique correspondait à une volonté déterminée, implacable? Si, aux antipodes de l'échec, on assistait à la réussite insolente d'un système éducatif dévoyé?

Pour y répondre, il suffit de se poser une seule question, essentielle: quel est le type de citoyen que l'on produit par la méthode socio-constructiviste?

La réponse, nous la côtoyons tous les jours au pied des murs invisibles qui se démultiplient dans notre société. Nous y rencontrons des êtres humains à qui l'on demande de construire une cathédrale rien qu'avec du mortier, mais sans la moindre brique et sans le moindre plan. Imaginez le chantier!

Une personnalité issue d'un tel enseignement sera certes socialement compatible, elle aura le sens du partage et de la communication mais n'aura rien à partager, car la suspicion envers le savoir et la culture, jugés élitistes, n'aura rien créé d'autre qu'un grand vide dans sa tête et préprogrammé une pauvreté affligeante de ses connaissances.

Or, à quoi bon communiquer si l'on n'a rien à dire? A quoi bon «s'ouvrir à l'autre» si l'on n'a rien à partager?

C'est là que réside le drame de l'homme moderne qui, bien que de plus en plus connecté au monde, se sent paradoxalement de plus en plus seul.

Or, cette évolution est voulue, orchestrée, induite déjà par l'évolution philosophique du vingtième siècle. Dans un monde qui n'a plus de sens, dans une société où l'absurde a été décrété en absolu, il est inutile de communiquer des contenus, il est inutile d'aller au fond du vide, de sonder les profondeurs du néant.

Pour éviter le vertige au-dessus du gouffre que Nietzsche avait annoncé dans «le gai savoir», il faut évidemment compenser, masquer, remplacer ce qui a été perdu par l'illusion d'avoir quelque chose à gagner. Et qu'y a-t-il à gagner d'autre, dans un monde matérialiste, que des biens matériels de plus en plus alléchants, sophistiqués, créant une dépendance d'un nouveau type par un consumérisme effréné censé combler le vide intérieur? L'obésité provoquée par la surconsommation de hamburgers, l'achat de jeux vidéo, de gadgets électroniques, la consommation d'alcool et de drogues sont les effets d'une compensation impossible censée faire oublier la perte de sens. Or, en l'absence de contenus, ce sont les formes qui prennent toute la place, occupent l'espace social et interactif de manière outrageuse. Dans un monde déconnecté de

toute recherche de vérité, puisque celle-ci a été privée de tout droit à l'existence, la forme singe le contenu, prend sa place, s'érige en absolu.

La pédagogie socio-constructiviste en est une émanation remarquable. L'élève apprend à se «construire» lui-même à partir de rien pour n'aboutir à rien, mais on l'incite à recouvrir ce vide de multiples aptitudes sociales, de capacité de dialogue, d'échanges interculturels. La peur du vide est telle que l'on tisse un énorme filet de sécurité aux mailles de plus en plus serrées, un tissu très dense que l'on tend au-dessus de l'abîme que l'on refuse de regarder en face.

Aucune quête là-dedans, aucune recherche d'absolu, de dépassement, aucune profondeur ni durée, aucune descente aux enfers même, car l'enfer a été ramené à la surface et se trouve chez «les autres».

Le citoyen produit par un tel système se libère par l'ignorance, car le savoir est un lest qui le rebute puisqu'il implique une responsabilité. La culture implique des attaches qui l'empêchent de surfer, de zapper, de démultiplier les expériences, de repousser les limites du plaisir. Finalement, corollaire de l'héritage culturel, la morale est une limitation intolérable du plaisir puisqu'elle définit une limite entre des mœurs respectant la dignité et la perte de toute dignité dans la perversion.

Le «produit» socio-constructiviste sera revendicateur, soucieux d'égalité, de «justice sociale», il mesurera le bien et le mal à l'aune de ses sentiments subjectifs. Par contre, il ne développera aucun sens du devoir et de la responsabilité. En être fluctuant qu'il est, il se définira comme ouvert et tolérant, ce qui ne lui demandera aucun effort, puisqu'il ne sera en fait ouvert qu'à ce qui est aussi vide que lui et tolérant qu'envers ce qui sera aussi superficiel que lui. Or, être ouvert à tout, c'est n'être ouvert à rien. Etre tolérant envers n'importe quoi, c'est être tolérant envers l'éternel même et donc aboutir, merveilleux paradoxe, à l'intolérance, puisque ce qui est «autre» est exclu du programme dans une société où tout doit se ressembler.

Voilà qui simplifie singulièrement l'application du principe de tolérance.

L'homme «socio-constructiviste» est accompagné, dans sa solitude et ses frustrations inavouées, par un monde d'images de plus en plus frappantes s'enchaînant à un rythme sans cesse accéléré. Finalement, il se trouve devant un kaléidoscope tournant tellement vite que les couleurs et les formes se mélangent, fusionnent et en définitive s'effacent. N'ayant ni les instruments linguistiques, intellectuels et culturels pour prendre une distance critique, ni la spiritualité pour opposer un autre regard à cette spirale destructrice et auto-suffisante, il se jette dans le tourbillon proposé et mesure son degré de liberté à la vitesse à laquelle celui-ci l'emporte dans ses mouvements circulaires.

Le côté pratique de ce terrible engrenage est qu'il permet au pouvoir de se faire oublier et d'agir indirectement, en toute discrétion, par la manipulation des formes. Cachant son visage hideux derrière une multitude de masques plus attrayants les uns que les autres, il a beau jeu de déterminer les comportements, les émotions et les pensées, pour ce qu'il en reste. En maître des formes, il devient le concepteur d'une chorégraphie qui ressemble à un bal viennois mais ne représente en vérité rien d'autre qu'une danse de mort laissant les êtres humains exténués et pantelants au bout de la piste pour les renvoyer dans un vide qui ne les a jamais quittés.

C'est dans les premières années de sa vie, devant son banc d'école, que le drame a commencé, lorsqu'on lui a volé les «sanglots longs des violons de l'automne», les «frères humains, qui après nous vivrez», les «Wehe dem, der Wüsten birgt» et les «to be or not to be» qui sont les fondements de notre cathédrale culturelle.

En lui refusant de s'abreuver aux sources, de devenir une part de la mémoire collective par l'apprentissage, même par cœur, de ce que l'homme a produit de plus beau, en collectivisant son âme, en tuant ses émotions à force de les exacerber, on en a fait un nouveau barbare qui retrouvera des modes de communication dignes du néolithique.

C'est à travers lui que les trompettes du jugement dernier annonceront véritablement la fin de l'histoire.

OSKAR FREYSINGER

Revue de presse

Au loup!...

Dans un article publié par *Le Temps* du 27 octobre, D.S. Miéville ramène la «problématique» du loup à ses réelles dimensions, celles du rire et du bon sens:

«[...] La polémique sur la gestion du loup est en train de prendre, sans que personne ne s'en avise, des dimensions hors de toute proportion, dans le registre du ridicule, en regard de son importance relative.

Le loup est le seul animal, avec le lynx, à disposer d'une sorte de permis à points lui permettant de tuer tant de moutons, en tant d'attaques différentes, dans un laps de temps donné. Et l'on peut lire des constats, formulés avec le plus grand sérieux, précisant que tel animal est condamné à mort parce qu'il a dépassé ses quotas. L'imbécile ne savait pas bien compter, sans doute. Les quotas d'agneaux circonstanciés attribués au loup en disent long sur le vertige de la réglementation qui peut saisir l'univers de l'administration. Mais il y a encore mieux dans les réactions de ceux qui contestent la procédure appliquée au loup, avec un grand luxe de revendications anthropomorphiques. On a pu ainsi entendre des exhortations au sursis pour une louve enceinte. [...]

Dans la grande braderie des bonnes causes offertes à la consommation continuelle des bonnes âmes en peine, il y en a tout de même qui paraissent plus importantes que le sort d'un loup. Tout cela en dit fort long sur la confusion qui règne dans notre hiérarchie des valeurs.»

... ou au fou?

Ph. R.

Nul

Au lendemain de l'émission *Infra-rouge* de la TSR, qui opposait l'astrologue Elisabeth Tessier au multiforme Jacques Neyrinck, *Le Matin* du 31 octobre titrait: «Match nul 0-0».

Au vu de la qualité des adversaires, il n'y a là rien d'étonnant.

Ph. R.

Il est sain d'être syndic

Considéré par certains il y a quelques années comme un «avocat genevois» socialiste transplanté en terre vaudoise, le syndic de Nyon Alain-Valéry Poitry répond aux questions de M^{me} Madeleine Schürch («Le syndic voudrait défendre sa région à Lausanne», 24 heures du 4.11.2006). Pourquoi donc le magistrat serait-il disposé à retourner au Grand Conseil où il avait déjà siégé dans les années 90? Réponse:

«[...] Représenter la région permettrait de faire avancer des projets qui pèsent sur les communes, comme le système pervers de la péréquation. Avoir un relais pour prévenir certaines décisions idiotes comme le plafond à l'endettement qu'on va imposer aux communes, y compris aux petites qui n'ont pas les outils pour établir des plans de trésoreries sur cinq ans! [...]

Constatant le manque d'influence du district de Nyon sur le plan cantonal, M. Alain-Valéry Poitry ajoute:

«[...] Nous sommes tout juste bons à payer, mais nous sommes les laissés-pour-compte du canton, qui investit très peu dans notre région. J'ai l'impression qu'on peine à nous reconnaître comme un district vaudois. [...]

La fonction de syndic est bénéfique. Elle débarrasse celui qui l'exerce du fatras idéologique partisan et l'oblige à se concentrer sur les intérêts concrets de sa commune et de sa région. Nombre de syndicats siégeant au Grand Conseil, quelle que soit leur couleur politique, tiennent des propos semblables à ceux du syndic de Nyon qui a pleinement raison quand il déclare: «Syndic, c'est le plus beau job de la politique!».

E. J.

Le Coin du Ronchon

Le démocrate descend du singe, amen!

Etes-vous pour ou contre Darwin? Au cas où vous l'ignorerez, il ne s'agit pas d'un candidat à l'élection au Conseil d'Etat vaudois – domaine dans lequel la notion d'évolution reste très incertaine – mais du fameux Darwin qui a dit que l'homme descendait du singe, sans toutefois expliquer pourquoi de nombreux individus n'en sont pas encore descendus.

Alors, pour ou contre? Il faut choisir votre camp! La communauté scientifique a fait part de sa consternation face aux résultats d'une étude internationale montrant que les Suisses seraient «plutôt réticents à Darwin». Presque un Helvète sur trois refuserait d'admettre la théorie de l'évolution. Or cette dernière fait partie de ces quelques théories scientifiques dont il est interdit de douter car elles échappent en partie à la science pour appartenir au domaine de la morale, de la religion, voire – dans le cas présent – de l'anti-religion militante. Un commentateur de presse à

qui l'on ne demandait pas son avis ne peut s'empêcher de poser la question: «Ce rejet des théories de Darwin par 28 % de la population reflète-t-il le poids des valeurs religieuses, le conservatisme ambiant, ou simplement les lacunes d'un système éducatif?» Rien qu'à lire cela, on sent qu'on a envie d'être contre Darwin.

De l'article en question (paru sur *swissinfo.org* le 23 octobre), on retiendra seulement cette réflexion d'un «journaliste chrétien spécialisé dans la sociologie de la religion» (et probablement plus dans la sociologie que dans la religion) qui affirme que «la foi aveugle dans des croyances, qu'elles soient religieuses ou non, n'est pas bonne pour la démocratie.»

A bien y réfléchir, cette réflexion n'est pas si fautive: la religion est incompatible avec la démocratie et l'on voit donc ce qu'il nous reste à supprimer.

LE RONCHON